



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME
Commune de SAINT-AUGUSTIN
Séance du conseil municipal du 29 novembre 2022

Délibération n° 2022-138

L'an deux mille vingt-deux le vingt-neuf novembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24/11/2022.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle – BESSIERE Jean-Pierre – DIERS de LABARRE Nathalie - BERNARD-BARTHE Pierre – SEGUINOT Stéphanie - LAVERGNE Cécile - VIDAL Isabelle – DIERS Thierry - VENANT Frédéric - MARINOT Patrice.

Absents excusés : M. PIETERS Marc ayant donné pouvoir à M. MARINOT Patrice, M. DARMON Alexandre.

Secrétaire de séance : M. BERNARD-BARTHE Pierre.

Finances locales – Décisions budgétaires

Décisions modificatives

Madame le Maire sollicite l'assemblée afin de modifier la délibération n° 2022-104 du 28/09/2022 et relative au transfert des frais d'étude dans le cadre de la construction du hangar communal comme suit :

Décision modificative n° 2 INVESTISSEMENTS – Transfert des frais d'étude			
DEPENSES		RECETTES	
Article (Chap.)	Montant	Article (Chap.)	Montant
2313 Construction (041)	1 524	2031 – Frais d'étude (041)	1 524

En effet le chapitre 041 – opérations patrimoniales ne figurait pas dans le contenu de la délibération précédente et il convient de rectifier cette erreur.

Le Conseil Municipal, DECIDE par 11 voix POUR :

- De rectifier la délibération portant décision modificative n° 2 comme précisé plus haut,
- D'autoriser Madame le maire à faire les démarches nécessaires pour la prise en charge de cette rectification.

Madame le Maire propose de statuer sur une décision modificative afin d'ajuster l'opération espace santé.

Le Conseil Municipal DECIDE par 11 voix POUR :

- de la décision modificative suivante :

Décision modificative n° 3 INVESTISSEMENTS – Ajustement opération Espace Santé			
DEPENSES			
Article (Opération)	Montant	Article (Opération)	Montant
2312 (64 Equipements sportifs)	- 15 000	2135 (180 Espace santé)	15 000

- D'autoriser Madame le maire à sa mise en œuvre.

Publication dématérialisée du 06-12-2022
Le Maire, Gwennaëlle PROST

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Gwennaëlle PROST

AR RECEPTION PREFECTURE
Sous le n° 017-211703111-20221129-2022-138
Reçu le 06-12-2022